

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Septembre 2018**

OBJET : Passation d'une convention d'occupation avec le Centre Hospitalier Edouard Toulouse pour des locaux départementaux situés 39 rue Francis de Pressensé à Marseille (13001).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Septembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de rapporter la délibération n° 281 du 16 décembre 2016 ;
- d'autoriser la passation d'une convention avec le Centre Hospitalier Edouard Toulouse portant sur l'occupation à titre gratuit de locaux du département, situés 39 rue de Pressensé à Marseille (13001) ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention, dont un exemplaire est annexé au rapport, ainsi que tout acte ultérieur pouvant s'y rapporter dans la mesure où celui-ci n'apporte pas de modifications substantielles.

Les recettes correspondant aux charges seront inscrites au chapitre 75 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**